

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

AAPC 2007-085

MARCHE DE TRAVAUX

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, 27 place Jules Guesde, Contact : service des marchés, F-13481 Marseille Cedex 20. Tél. 04 91 57 51 52. E-mail : servicedesmarches@regionpaca.fr. Fax 04 91 57 50 64.

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.regionpaca.fr>.

Adresse du profil d'acheteur : <http://achat.regionpaca.fr>.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Région PACA Direction des Lycées, immeuble Grand Horizon 2ème étage 11,13 Boulevard de Dunkerque, Contact : J.Peyrol ou B.Vidal ou R.Themis, à l'attention de direction des lycées, F-13002 Marseille. Tél. 04 91 57 52 30. E-mail : jpeyrol@regionpaca.fr; bvidal@regionpaca.fr; rthemis@regionpaca.fr. Fax 04 91 57 51 29. URL : <http://achat.regionpaca.fr>.

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Région Provence Alpes Côte d'Azur, 27 place Jules Guesde, Contact : service des marchés, F-13481 Marseille Cedex 20. Tél. 04 91 57 51 52. E-mail : servicedesmarches@regionpaca.fr. Fax 04 91 57 50 64. URL : <http://achat.regionpaca.fr>.

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité territoriale.

Services généraux des administrations publiques.

Éducation.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

SECTION II : OBJET DU MARCHE

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

aapc 2007- 085 Conception et réalisation de l'école Internationale à Manosque dans le cadre du projet ITER.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :

Travaux.

II.1) DESCRIPTION

Conception-réalisation.

Lieu principal d'exécution : commune de MANOSQUE (Alpes-De-Hautes-Provence-France).

Code NUTS **FR821**.

II.1.3) L'avis implique :

Un marché public.

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre :

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

la création de l'école internationale s'inscrit dans le cadre d'un traité de coopération regroupant 31 pays au service d'un projet à enjeu mondial.

L'Accueil scolaire, partie intégrante de la négociation ayant abouti au choix du site français de Cadarache doit être à la hauteur des attentes de la communauté scientifique appelée à rejoindre Cadarache.

La localisation à Manosque doit être l'occasion de réussir l'intégration des nouveaux arrivants avec la population des bassins de vie dans le cadre d'une mixité bénéfique pour chacun.

A l'image du projet ITER, la maîtrise d'ouvrage souhaite la mise en oeuvre d'une architecture à la hauteur de la symbolique d'union, de coopération et de paix que porte le projet scientifique. Cette école est un élément phare de la politique de développement durable qu'impulse la Région. Cette école cristallise les éléments fondateurs de cette politique : la priorité donnée à l'éducation, l'ouverture à toutes les populations, l'aménagement volontariste du territoire régional, les efforts déployés pour rapprocher la recherche des entreprises.

Le projet devra aussi favoriser la synergie entre les différents niveaux d'enseignement, exceptionnellement regroupés au sein d'un unique établissement et d'une même équipe de direction ainsi que la mutualisation des espaces dans un souci d'économie.

Ce projet sera un modèle en matière environnementale et devra justifier d'un très haut niveau de performances alliant des solutions techniques innovantes dès la conception.

Il sera recherché des solutions efficaces en ce qui concerne la maintenance des bâtiments (facilité des accès, simplicité des opérations d'entretien, et accessibilité sécurisée.)

L'École internationale est conçue pour accueillir 1000 élèves encadrés par environ 72 enseignants.

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

45214000, 45214200, 45212200, 45212410, 74222200.

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Oui.

II.1.8) Division en lots :

Division en lots : Non.

II.1.9) Des variantes seront prises en considération :

Non.

II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.2.1) Quantité ou étendue globale :

le marché comprend les études de conception et d'exécution, le permis de construire, la réalisation des travaux de construction de l'école internationale.

Ces travaux comprennent les réalisations suivantes :

- Une école maternelle,
 - Une école primaire,
 - Une école secondaire (collège et lycée),
 - Un pôle de restauration,
 - Un internat,
 - Une administration centrale,
 - Un pôle culturel,
 - Un pôle sportif,
 - Un pôle entretien maintenance,
 - Des logements de fonction,
- Superficie du terrain : environ 6 hectares
Shon : 17 953 mètres carrés
Surfaces extérieures élèves : 7 290 mètres carrés
Parkings : 3 125 mètres carrés.

Valeur estimée hors TVA : 37 500 000 euro.

II.2.2) Options :

Non.

II.1) DESCRIPTION

II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :

- retenue de garantie de 5 % pouvant être remplacée par une garantie à première demande
- constitution d'une garantie à première demande en contrepartie de l'avance
- garanties générales de parfait achèvement, de bon fonctionnement et décennale selon les principes issus des articles 1792 et 2270 du code civil.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Possibilité d'avance à hauteur de 5% du montant du marché,
Possibilité de cession ou nantissement des créances résultant du marché (article 106 à 111 du Code des marchés publics),
Délai maximum de paiement : 45 jours à compter de la réception de la facture par le maître d'ouvrage,
Marché à prix révisable, global et forfaitaire,
Le financement est assuré par prélèvement sur le budget de la Région Provence-Alpes-Côte d'azur, section investissement.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Groupement conjoint de concepteurs-réalisateurs comprenant :

1 - un groupement solidaire de concepteurs composé :

- d'un ou plusieurs architectes inscrits à l'ordre des architectes (ou équivalent pour les candidats non établis en France)
- d'un ou plusieurs bureaux d'études ou ingénieurs conseils qualifiés en matière de développement durable et qualité environnementale couvrant l'ensemble des domaines techniques nécessaires à cette opération :
 - Études paysagères
 - Économiste de la construction
 - Structures et constructions parasismiques
 - Immotique (câblage VDIE, téléphonie et gtb)
 - vrd, études hydrauliques
 - Thermique, traitement de l'air et fluides
 - Courants forts et faibles
 - Coordination SSI selon norme NSF 61.932 ou équivalent
 - Haccp cuisine
 - Acoustique

Pour les compétences ci-dessus, les architectes, bureaux d'études ou ingénieurs conseils, ne pourront être candidats que dans un seul groupement .

2 - une entreprise générale de bâtiment ou un groupement solidaire d'entrepreneurs.

Le mandataire du groupement conjoint ainsi constitué est le mandataire du groupement d'entrepreneurs.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :

Non.

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : la sélection des candidats sera effectuée selon les modalités de l'article 52 du CMP.

Les candidats dont les garanties professionnelles, techniques et financières seront jugées insuffisantes au regard du projet seront rejetés.

Le nombre de candidats ayant déposé un dossier de candidature pouvant être supérieur au nombre de candidat admis déposer une offre, les candidatures seront sélectionnées au terme d'un classement prenant en compte :

- Les capacités techniques et professionnelles (y compris les références graphiques)
- Les capacités financières.

Situation juridique - documents à fournir :

- une lettre de candidature (imprimé DC 4) ou équivalent. La lettre de candidature sera signée par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité ;

III.1) **CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT**

- documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat (Dc5) ;
- la copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (Dc5) ;
- une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdictions de soumissionner à un marché public mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics.

Nota : l'ensemble des pièces doit être fournie par chaque membre du groupement.

III.2.2) **Capacité économique et financière :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux auxquels se réfère le marché, réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles.

III.2.3) **Capacité technique :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,
- présentation d'une liste de travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.
- indication des titres d'études et / ou de l'expérience professionnelle du candidat ou des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de conduite de travaux de même nature que celles du marché.
- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelque soit la nature juridique des liens existants entre cet autre opérateur et lui. Dans ce cas, il devra produire les mêmes documents que ceux qui lui sont exigés ainsi qu'un engagement écrit de l'opérateur économique prouvant que le candidat en dispose pour l'exécution du marché.

En cas de groupement, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale. Il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché.

III.2.4) **Marchés réservés :**

Non.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) **TYPE DE PROCÉDURE**

IV.1.1) **Type de procédure :**

Restreinte.

IV.1.2) **Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :**

Nombre d'opérateurs envisagé 5.

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : procédure de conception-réalisation entraînant au bénéfice des candidats le règlement d'une indemnité de 250 000 euro (T.T.C.).

IV.1.3) **Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :**

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : non.

IV.2) **CRITÈRES D'ATTRIBUTION**

IV.2.1) **Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier ou encore dans le document descriptif.

IV.2.2) **Une enchère électronique sera effectuée :**

Non.

IV.3) **RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

IV.3.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :**

AAPC 2007-085.

IV.3.2) **Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :**

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :

Documents payants : non.

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

13 avril 2007 - 16:00.

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français.

IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en jours : 240 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE :

Non.

VI.2) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :

Non.

VI.3) AUTRES INFORMATIONS :

en ce qui concerne l'ensemble des prestataires de services, le candidat devra fournir:

- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels des prestataires de services et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,
- présentation d'une liste des principales références de service effectuées au cours des trois dernières années indiquant la date, le montant et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
- indication des titres d'études et / ou de l'expérience professionnelle du candidat ou des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestations de services de même nature que celles du marché;
- une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise;

Pour l'architecte:

- numéro d'inscription à l'ordre ou registre professionnel équivalent
- une planche de format A0 (118,9 cm x 84 cm de type carton plume présentée sous forme verticale), remise également sous format informatique (fichier PDF sur un CD Rom) présentant 4 références architecturales maximum significatives du savoir-faire architectural au regard des attendus ci-après du maître d'ouvrage.

La durée d'exécution des études et des travaux est de 30 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des études et des travaux.

Le démarrage des prestations est prévu en janvier 2008.

Marché de travaux passé selon la procédure de Conception-Réalisation en vertu des articles 37, 60 à 64, 69 du Code des marchés publics.

Cette école internationale inscrite dans le patrimoine de la Région doit, par une architecture d'exception et d'innovation, symboliser la générosité, les traditions d'accueil, la culture méditerranéenne et provençale, ainsi que le modernisme et le dynamisme de la Région.

Le recours à la procédure de conception-réalisation est justifié par le fait que la technicité requise pour atteindre des niveaux de très haute performance en matière environnementale sur les cibles suivantes : gestion de l'énergie, gestion des déchets d'activité, entretien et maintenance, gestion et qualité de l'eau et confort hygrothermique rendent nécessaire d'associer l'entrepreneur et la maîtrise d'oeuvre dès la conception de l'ouvrage.

La Région a établi un programme comportant un volet énergétique très performant dans les domaines relevant de la gestion, de l'entretien et de la maintenance, des déchets de la qualité de l'eau et de l'air et plus particulièrement dans la maîtrise de l'énergie en recourant aux énergies renouvelables (bois et solaire thermique) et à l'électricité par l'utilisation de capteurs photo voltaïques et en fixant, en outre, des objectifs élevés à savoir une consommation calorifique totale inférieure à 25 kwh/m2 SHON et une consommation électrique totale inférieure à 24 kwh/m2 SHON

Il est prévu le versement d'une prime maximale de 250 000 euro (T.T.C.) pour chacun des candidats dont les offres seront jugées régulières ou encore appropriées aux exigences de la consultation.

La rémunération du Titulaire tient compte de la prime qu'il a reçue.

Le Jury se réserve la possibilité de réduire, voire de supprimer, la prime définie ci-dessus en cas de

VI.1) **IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE :**

remise d'une offre irrégulière ou inappropriée aux exigences de la consultation.
Les primes seront payées dans un délai de 45 jours à compter de la notification du marché au titulaire.

Le niveau des prestations doit comporter au moins un avant-projet sommaire, accompagné de la définition des performances techniques de l'ouvrage.

remise des candidatures :

1) Remise par voie papier

Les candidatures sont remises sous double enveloppe.

L'Enveloppe extérieure, adressée à M. le président, portera l'adresse suivante :

Région PACA

Service des marchés 1^{er} étage

Bureaux 106 et 108

Hôtel de Région

27, place Jules Guesde

13481 MARSEILLE Cedex 1

Ainsi que la mention "Candidature pour la conception et la réalisation de l'école Internationale de Manosque / a n'ouvrir que par le représentant du pouvoir adjudicateur".

L'Enveloppe intérieure portera les mentions suivantes : " nom de la Société candidate".

L'Enveloppe intérieure contiendra les pièces visées au points Iii.2 et Vi.3 du présent avis de marché

Horaires de dépôt : 9h - 12h /14h-16h

Elle sera expédiée soit par voie postale avec AR, soit par remise directe contre récépissé par le candidat ou le coursier

Les candidatures peuvent être remises contre récépissé, avant la date et l'heure mentionnées au point Iv.3.4, date limite de réception des candidatures, ou, si elles sont envoyées, elles doivent être parvenues à cette même adresse avec accusé de réception avant ces mêmes date et heure limites. Les candidatures sont acheminées sous la seule responsabilité des candidats et à leurs frais.

2) Remise par voie dématérialisée

Le maître d'ouvrage privilégie le mode de transmission par voie papier. Les candidatures peuvent cependant être transmises par voie électronique sur le site <http://achat.regionpaca.fr> conformément à l'arrêté du 28 août 2006 pris en application du code des marchés publics en vigueur au 1^{er} septembre 2006. Elles doivent être signées par les candidats au moyen d'un certificat de signature électronique qui garantit leur identification.

Les catégories de certificats de signatures électroniques doivent être conformes à un référentiel de sécurité et référencées sur une liste établie par le Ministre chargé de la réforme de l'Etat.

Ce référentiel de sécurité et la liste des catégories de certificats de signatures sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.entreprises.minafi.gouv.fr/certificats/>

Le candidat peut également envoyer sa candidature sur support physique électronique.

Le dossier de candidature doit être présenté conformément aux dispositions de l'arrêté du 28 août 2006 pris en application du I de l'article 48 et de l'article 56 du code des marchés publics.

Les documents transmis par voie électronique ou sur support électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis.

VI.4) **PROCÉDURES DE RECOURS**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Marseille, 22,24 rue Breteuil, F-13281 Marseille Cedex 06. E-mail : greffe.ta-marseille@juradm.fr. Tél. 04 91 13 48 37. URL : <http://www.ta-marseille.juradm.fr>. Fax 04 91 81 13 87.

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges de marseille, préfecture de région SGAR, Boulevard Paul Peytral, F-13282 Marseille Cedex 20. Tél. 04 91 15 63 74. Fax 04 91 15 61 90.

VI.4.2) **Introduction des recours :**

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : - référé pré contractuel : sans délai et avant la signature du contrat (art R 551-1 et suivants et L 551-1 et suivants du code de justice administrative

- contentieux de l'indemnisation et de l'annulation : délai de deux mois à compter de la notification de la décision contestée ou de la publication de l'avis d'attribution.

VI.4.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

VI.5) **DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :**

6 mars 2007.